

**Conseil communal du 26/01/2021**  
**Communiqué de presse**

**Point 1. Approbation des PV**

**Point 2. Projet de convention de partenariat entre la Ville et le CPAS en vue de construire une nouvelle crèche à la Chaussée de Braine et de réaffecter la crèche actuelle à la Rue Ferrer – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 janvier 2021 la convention de partenariat entre la Ville et le CPAS en vue de construire une nouvelle crèche et de réaffecter la crèche actuelle à la Rue Ferrer en pôle socio-culturel.**

C'est la première pierre à l'édifice d'un projet attendu depuis de nombreuses années. La création de cette nouvelle crèche permettra d'accueillir 98 enfants, soit 20 enfants en plus que la capacité actuelle à la Rue Ferrer.

Pour ce faire, la Ville de Soignies et le CPAS entendent, en effet, créer une synergie spécifique visant à associer leurs compétences techniques et administratives.

L'objectif de ce partenariat est de pouvoir mettre à disposition des citoyens, une nouvelle crèche plus grande et plus moderne sur le site de la Chaussée de Braine appartenant au CPAS, puisque cette crèche se situera au rez-de-chaussée et à l'étage de l'Unité Cantou de la maison de repos du CPAS. Un site qui répondra mieux aux attentes de la population.

Ce projet de partenariat trouve son origine dans le développement d'un projet immobilier situé dans la ZACC des Aulnées par la SA Delzelle comprenant des charges d'urbanisme fixées par le collège communal le 19 décembre 2019. Parmi ces charges d'urbanisme, on retrouve la construction d'une crèche de 500m<sup>2</sup> au stade d'un gros œuvre fermé par la société Delzelle, sur un terrain appartenant au CPAS pour un montant estimé à 791.340€ TVAC.

Ces travaux devraient débuter d'ici quelques jours pour se clôturer mi-2022.

Le site où se situe la crèche actuellement, à la Rue Ferrer, se transformera ensuite en Centre socio-culturel. La Bibliothèque déménagera complètement sur ce site et le Centre culturel, ainsi que l'Académie pourront profiter de ce nouvel espace pour leurs activités. Une réflexion est déjà en cours afin d'optimiser au mieux ce bâtiment qui sera donc dédié au socio-culturel.

**Point 3. Convention de mise à disposition via un prêt à usage entre la Ville et le CPAS d'une partie de parcelle à la Chaussée de Braine en vue de la construction d'une crèche – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 janvier 2021 la convention de prêt à usage à titre gratuit afin de permettre la construction d'une crèche par l'entreprise Delzelle pour le compte de la Ville de Soignies sur un terrain appartenant au CPAS.**

Cette convention intervient dans le cadre de l'exécution d'une charge d'urbanisme imposée par la Ville de Soignies à la dite société promotrice de la ZACC des Aulnées à Soignies, comme expliqué au point précédent.

**Points 4 et 5. ACTV ASBL / ALE ASBL – Remplacement d'un représentant à l'AG – Vote**

**Point 6. Organes de gestion du CHR de la Haute Senne – Désignation des représentants de la Ville – Modification – Vote**

**Point 7. IDETA – Agence de développement territorial – Approbation de l'ordre du jour de l'AG extraordinaire du 11 février 2021 – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 janvier 2021 les points à l'ordre du jour de la prochaine AG extraordinaire de l'IDETA.**

Ces points sont les suivants :

- Création de NEOVIA et prise de participation
- Divers

**Point 8. ORES Assets – Association intercommunale coopérative – Extension d’affiliation de la Ville à l’intercommunale – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 janvier 2021 l’extension de l’affiliation de la Ville à l’intercommunale ORES Assets telle qu’approuvée par l’AG de l’intercommunale.**

Il s’agit d’une simple régularisation. Cette extension courra jusqu’en 2045.

Cette prorogation joue un rôle de bonne gouvernance. Cela permet à ORES Assets et à ses actionnaires, dont les intercommunales de financement, d’assurer le financement de leurs investissements, mais également de donner une perspective professionnelle de long terme aux 2.300 agents de la société.

Cette prorogation permet également à la Ville de Soignies de s’affilier à Ores et profiter de ses services.

**Point 9. Désistement d’instance – affaire SIT MEDIA SA. C/Ville de Soignies – Audience du 07.01.2021 – 36<sup>e</sup> chambre civile – Vote**

**Au vue de la jurisprudence en vigueur, Le Conseil communal de la Ville de Soignies mettra fin ce mardi 26 janvier 2021 à la procédure judiciaire qui l’impose à la société SIT MEDIA SA.**

**Point 10. RCA ADL – Soignies – Désignation du réviseur d’entreprise comme membre du collège des commissaires – Approbation – Vote**

**Conformément à l’article 34 des statuts, le Conseil communal de la Ville de Soignies désignera ce mardi 26 janvier 2021 Monsieur le réviseur d’entreprise comme membre du collège des commissaires.**

Il s’agit d’une formalité administrative.

**Point 11. Marchés publics – PIC 2019-2021 – Rue du Cul de Sac à Soignies – Réfection de voirie et égouttage – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 janvier 2021 les conditions et le mode de passation pour les travaux de réfection de voirie et d'égouttage de la rue du Cul de Sac à Soignies.**

Le montant estimé pour ces travaux s'élève à 401.585€ TVAC et se répartit comme suit :

- Travaux à charge de la Ville: 80.941€ TVAC
- Travaux à charge de la SPGE: 237.111 TVAC (0% TVA)
- PIC : 83.533€ TVAC

Une partie des coûts de ces travaux est, en effet, subsidiée par le Service Public de Wallonie pour un montant de 83.533€, tandis qu'une autre partie est prise en charge par la SPGE pour un montant de 237.111€.

Au total, l'intervention de la Ville ne représente « que » 20% du montant total.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021 sous réserve de son approbation par les autorités de tutelle et sera financé par emprunt et subside.

Ce marché sera lancé par procédure ouverte.

Les travaux sont prévus en septembre 2021.

**Point 12. Marchés publics – PIC 2019-2021 – Place J. Wauters et Rue E. Vandervelde – Réfection de voirie et égouttage – Accès à l'école libre des Carrières – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 janvier 2021 les conditions et le mode de passation pour les travaux de réfection de voirie et d'égouttage de la Place Wauters et la Rue E. Vandervelde, ainsi que pour les travaux de l'accès à l'école libre des Carrières.**

Il s'agit certainement du dossier le plus important de l'année 2021.

Ces travaux vont considérablement embellir le quartier des Carrières. La place va être complètement réaménagée et végétalisée afin de la rendre plus conviviale et plus sûre.

Les voiries rénovées amélioreront considérablement le cadre de vie des riverains mais aussi de tous ceux qui fréquentent le quartier.

Le montant estimé pour ces travaux s'élève à 1.437.070€ TVAC, et se répartit comme suit :

- Travaux à charge de la Ville: 368.296€ TVAC
- Travaux à charge de l'École des Carrières: 36.370€ TVAC
- Travaux à charge de la SPGE: 584.900 € TVAC (0% TVA)
- PIC : 447.504€ TVAC

Une partie des coûts de ces travaux est donc subsidiée par le Service Public de Wallonie pour un montant de 447.504€, tandis qu'une autre partie est prise en charge par la SPGE pour un montant de 584.900€.

Au total, l'intervention de la Ville ne représente « que » 25% du montant total.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021 sous réserve de son approbation par les autorités de tutelle et sera financé par emprunt et subsides.

Ce marché sera lancé par procédure ouverte.

**Point 13. Marchés publics – PIC 2019-2021 – Travaux d'aménagement de la Place J.Wauters, de la Rue E. Vendervelde et de l'accès privé à l'école libre des Carrières – Convention de marché entre la Ville de Soignies et les écoles libres de Soignies-Carrières ASBL – Approbation – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 janvier 2021 la convention de marché établie entre la Ville de Soignies et l'ASBL « Les écoles libres de Soignies-Carrières » en vue de réaliser conjointement un marché pour l'aménagement de l'accès privé à l'école.**

Ce point fait suite au point précédent. Afin de rendre le quartier harmonieux, la ville travaille main dans la main avec l'école libre des Carrières pour réaménager leur accès privé.

La Ville de Soignies exécutera la procédure et interviendra au nom de l'école libre des Carrières à l'attribution du marché. Les coûts seront à charge de l'école.

**Point 14. Marchés publics – Eclairage public – Place J. Wauters à Soignies – Approbation du principe et de la désignation d'ORES Assets SC – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 janvier 2021 le principe de la mise en place d'un nouvel éclairage à la Place J. Wauters à Soignies ainsi que la désignation d'ORES Assets SC afin de réaliser la mission d'études et de suivi dans le cadre de la convention IN HOUSE qui lie le Conseil à l'intercommunale.**

Le montant du marché est estimé à 67.177€ TVAC, et se répartit comme suit :

- Fournitures : 34.310€ TVAC
- Prestations & fournitures entrepreneur : 23.352€ TVAC
- Prestations ORES : 9.514€ TVAC

Cette dépense sera financée par le crédit qui sera prévu en modification budgétaire n°1 du budget extraordinaire 2021 sous réserve de son approbation par les autorités de tutelle.

**Point 15. Réaménagement de la Place Wauters, Parvis de l'église – Convention de mise à disposition via un prêt à usage entre la Ville de Soignies et la Fabrique d'église d'une parcelle Rue Général Henry – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 janvier 2021 la convention de prêt à usage à titre gratuit concernant la parcelle sect B d 12pie à la Rue Général Henri.**

la Ville de Soignies signera une convention avec la Fabrique d'église en vue du réaménagement du parvis de l'église, dans le cadre du réaménagement urbain de la Place Wauters.

La Ville exécutera la procédure et interviendra au nom de la Fabrique d'église. Les coûts seront à charge de la Ville de Soignies.

Cet aménagement du parvis a été intégré au projet suite aux diverses rencontres citoyennes. Le Collège communal souhaitait pouvoir impliquer les citoyens dans la réflexion. Voici un bel exemple de ce qui a pu en ressortir.

L'objectif étant toujours d'harmoniser les lieux en réaménageant tant la Place Wauters que l'accès à l'école libre, ainsi que le parvis de l'église.

C'est un projet vu dans sa globalité pour embellir au mieux ce quartier des Carrières.

**Point 16. Marchés publics – Conception, réalisation, financement et exploitation d'une installation de production de chaleur biomasse locale (Maintenance en garantie totale, fourniture du combustible) dans une perspective de développement durable et de soutien pédagogique – EEPSSIS – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 janvier 2021 les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché pour la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'une installation de production de chaleur biomasse locale dans une perspective de développement durable et de soutien pédagogique à l'école de l' E.E.P.S.I.S. à Horrues.**

Il s'agit du remplacement des chaufferies des bâtiments de l'E.E.P.S.I.S. par une chaufferie biomasse solide poly-combustible (plaquettes, bois déchiqueté, miscanthus, pellets) capable de fournir à long terme la chaleur nécessaire au chauffage des bâtiments de l'E.E.P.S.I.S.

C'est une très bonne nouvelle qui s'inscrit parfaitement dans notre politique volontariste visant à atteindre la neutralité carbone.

Le montant estimé pour cette intervention s'élève à 511.000€ TVAC.

Il s'agit d'un investissement comprenant 15 ans de maintenance et 15 ans de combustible.

Cette estimation comprend aussi bien :

- La conception ;
- L'installation ;
- Le financement ;
- La mise en service et la surveillance ;
- La maintenance préventive et curative de la chaufferie sur une durée de 15 ans.

Une partie des coûts de ces travaux est subsidiée par le Service Public de Wallonie Energie à concurrence de 75.000€.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021 sous réserve de son approbation par les autorités de tutelle et sera financé par emprunt et subsides.

Ce marché sera lancé par procédure ouverte.

**Point 17. Marchés publics – Service en charge des bibliothèques, Ludothèques & EPN – Plan d'équipement des espaces publics numérisés labellisés de Wallonie – Acquisition de matériel informatique pour l'EPN de Soignies « Passeport clic » - Adhésion au marché du service public de Wallonie – Approbation – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 janvier 2021 l'adhésion de la Ville de Soignies au marché du service public de Wallonie portant sur l'acquisition de matériel informatique pour l'Espace Public Numérisé « Passeport clic ».**

Suite à l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 29 octobre 2020, une subvention peut être octroyée aux espaces publics numériques dans le cadre du plan d'équipement à la faveur de l'inclusion numérique.

Le montant de ce subside en faveur de l'EPN de Soignies est de 15.000€.

Pour bénéficier de ce subside, il y a une condition :

Le matériel doit être acquis par le biais d'un accord-cadre organisé par le Service Public de Wallonie avant le 31 mars 2021.

La Ville de Soignies doit donc adhérer à ce marché.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit en modification budgétaire n°1 du budget extraordinaire de l'exercice 2021 sous réserve de son approbation par les autorités de tutelle.

**Point 18. Etang communal de la Cafenière – Modifications de la convention et validation du règlement – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies validera ce mardi 26 janvier 2021 les modifications apportées à la Convention d'utilisation de l'étang communal de la Cafenière, proposées par le service Sports/Jeunesse ainsi que le nouveau règlement de l'étang communal.**

La convention liant la Ville et les « Pêcheurs de la Cafenière » datant de 1985, des modifications étaient nécessaires.

Dans un objectif de meilleure gestion de cet espace public, le service Sports/Jeunesse a également proposé d'élaborer, dans la foulée, un règlement d'utilisation de l'étang communal de la Cafenière.



Ces modifications et l'élaboration du règlement ont été réalisées en concertation avec le comité des « Pêcheurs de la Cafenière ».

Le Conseil communal prendra également connaissance ce mardi 26 janvier 2021 du ROI du Comité des « Pêcheurs de la Cafenière ».

**Point 19. Règlement relatif aux congés, aux absences et au régime de disponibilité du personnel communal non enseignant – Modification n°13 – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies validera ce mardi 26 janvier 2021 la modification apportée au règlement relatif aux congés, aux absences et au régime de disponibilité du personnel communal non enseignant.**

Cette présente modification tient compte des modifications de législation intervenues depuis la modification n°12 du règlement soumise au Conseil communal du 25.03.2014.

Cette modification a été soumise à la concertation Ville/CPAS et à la négociation syndicale avant de faire l'objet de ce vote en Conseil communal.

**Point 20. Mobilité – Règlement complémentaire sur le roulage – Extension de l'agglomération de Thieusies – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 26 janvier 2021 le règlement complémentaire sur le roulage en vue d'étendre la zone « 50 » à Thieusies.**

Cette extension de l'agglomération de Thieusies permettra :

- D'inclure le centre équestre dans la zone 50 ;
- De permettre de réaliser un effet de porte en amont du centre équestre et permettre une visibilité suffisante de l'effet de porte en venant du Roeulx.

**Point 21. Boucle du Hainaut – Etat de la situation – Information**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce mardi 26 janvier 2021 des derniers éléments d'information dans le cadre du dossier « Boucle du Hainaut ».**

1. Le 18.12.2020 : Première commission des Bourgmestres « Boucle du Hainaut ». Il s'agit d'une collaboration entre IDEA et IDETA avec les 14 communes directement impactées par le projet.

Cette commission a pour mission :

- D'assurer la veille du dossier et la coordination du partage des informations disponibles vers les acteurs communaux ;
- D'accompagner la commission des bourgmestres lors de rencontres diverses et/ou dans la sollicitation et le suivi d'expertises spécifiques complémentaires éventuelles, dont l'encadrement juridique ;
- De faire part de l'avancée des travaux aux Conseils d'Administration des deux ADT.

2. Le 04.01.2021 : Elia a déposé son dossier de base auprès du Gouvernement wallon accompagné des 22.000 réclamations émises par les riverains, ainsi que les avis remis par chaque Conseil communal des Villes directement impactées par le tracé proposé actuellement et les avis de diverses commissions consultatives.

3. Les 08 et 09.01.2021 : Le Ministre Borsus a organisé une visite de terrain parcourant les 14 communes qui seraient directement impactées par le tracé Boucle du Hainaut si le projet devait voir le jour.

En organisant un arrêt à Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, le 09 janvier avec les 4 chefs de file de notre Conseil communal et quelques représentants du groupement Revolth Soignies, nous avons rappelé les inquiétudes et préoccupations de nombreux citoyens ainsi que les arguments fondés qui justifient la demande d'abandon du projet par le Conseil communal sonégien en octobre dernier et les 22.000 citoyens ayant rédigé une réclamation (dont 6618 réclamations sonégiennes, représentant près d'un tiers des réclamants !).

En plus de l'impact sur notre environnement, notre ruralité et notre patrimoine, dans le contexte de crise sanitaire actuelle, nous avons également rappelé qu'il était indécent de négliger les risques sur la santé des citoyens.

Quelques enfants sonégiens se sont également invités à la visite pour laisser un souvenir au Ministre à défaut de laisser leur sort entre ses mains. Un moment particulièrement touchant.

Au nom de la ville de Soignies, la Bourgmestre lui a également offert un livre sur notre « Simpélourd » en lui expliquant notre folklore mais surtout en lui demandant que les Sonégiens et les citoyens de Wallonie ne soient pas les « cocus » de l'histoire...

Tous ces gestes forts, ces manifestations, cette mobilisation citoyenne historique ne devraient laisser personne de marbre!

4. Après cette visite de terrain de Willy Borsus, Tinne Van der Straeten, JL Crucke et Ph. Henry prévoient chacun également une visite de terrain en février. Ces rencontres consistent en une réunion de 1 à 2h entre le Politique et une délégation de REVOLHT.
5. Le 15.01.2021: La CUC propose, dans un communiqué de presse, d'inviter la Ministre Céline Tellier à venir sur le terrain.
6. Le 22.01.2021 : Deuxième commission des Bourgmestres « Boucle du Hainaut », au cours de laquelle une visite des 14 communes par la Ministre Tellier et une visite du fonctionnaire délégué sur le terrain ont été demandées.
7. Le 05.02.2021 : Une rencontre est prévue entre les 4 chefs de file sonégiens et le groupement REVOLHT Soignies
8. Le groupement REVOLHT est actuellement en train de se constituer en ASBL. Le nom de REVOLHT a été définitivement adopté par les 14 Groupements citoyens pour le nom de l'asbl. Les statuts sont à la lecture chez un avocat
9. Visite de Mme Tellier: en attente d'infos suite à la demande de la Conférence des Bourgmestres de revoir le parcours.

## **Point 22. Réponses aux questions des Conseillers communaux**

## **Point 23. Communications**